

DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL SUR LES
RISQUES MAJEURS**

ÉDITION 2024

Document à conserver

Également consultable sur le site internet de la mairie

Mesdames, Messieurs

Vous trouverez dans ce document, les informations sur les risques majeurs qui concernent notre commune.

Ce document ne se veut pas anxiogène mais plutôt pédagogique avec des informations pratiques et les bons réflexes à avoir.

Ce DICRIM est fait pour confirmer l'adage : « il vaut mieux prévenir que guérir ».

Je remercie les auteurs de cette première version et nous sommes preneurs de vos remarques pour améliorer ce DICRIM.

Sachez pour finir que ce document sera disponible en mairie, si vous en souhaitez un nouvel exemplaire.

Vous en souhaitant une bonne lecture,

Benoît Baranger,
Maire de Bourgueil

The image shows a handwritten signature in blue ink that reads "Baranger". To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text "MAIRIE DE BOURGUEIL" at the top and "37140" at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a sun, a castle tower, and a landscape with a river and trees.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

ÉDITO DU MAIRE	2
Qu'est-ce qu'un DICRIM ?	3
DÉFINITIONS	4
LES BONS RÉFLEXES	5
Avant l'alerte	5
L'alerte et l'information à la population.....	5
Qui fait quoi ?.....	5
Les consignes générales.....	5

LES RISQUES MAJEURS

LE RISQUE DE FEU DE FORÊT	6
Définition.....	6
La prévention du Risque.....	7
Les bons réflexes	7
LE RISQUE D'INONDATION	8
Définition.....	8
La prévention du Risque.....	9
Les bons réflexes	9
LE RISQUE NUCLÉAIRE	10
Définition.....	10
Les bons réflexes	10
LE RISQUE SISMIQUE	11
Définition.....	11
Les bons réflexes	11
LES AUTRES RISQUES	
Le transport de matières dangereuses.....	12
Le retrait et gonflement de l'argile	13
Les vigilances météorologiques	14
Vigilance canicule.....	15

ANNEXES

Numéros utiles	16
Comment préparer son Kit d'urgence.....	17
Comment être informé.....	18
Notes	19
Sources et infos légales	20

A QUOI SERT UN DICRIM ?

Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs** a pour but d'informer les habitants de la commune sur les **risques naturels et technologiques auxquels ils sont exposés**. Il comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles, l'exposé des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux **risques majeurs** susceptibles d'affecter la commune, et les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas d'évènement majeur.

Réalisé par la Mairie conformément aux risques dégagés par le **Document Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** établi en Préfecture, il est mis en place dans les communes pour lesquelles il existe un **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** ou **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** et dans celles exposées à un **risque majeur particulier**.

Ce document est ensuite **diffusé** à l'ensemble des habitants, et porté à la connaissance du public.

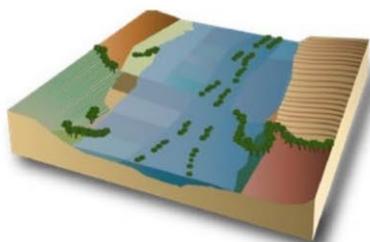
Consultable en Mairie et sur son site internet, il permet à chacun d'intégrer les bons comportements, permettant de **prévenir** et de **réagir** face aux crises et évènements majeurs.

DÉFINITION

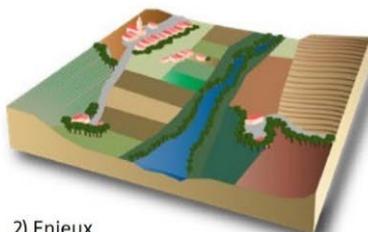
RISQUE MAJEUR

Un **risque** est la combinaison d'un **aléa** (*événement naturel ou technologique potentiellement dangereux*) et d'un **enjeu** (*en l'occurrence les intérêts humains, économiques et écologiques de Bourgueil et ses habitants*).

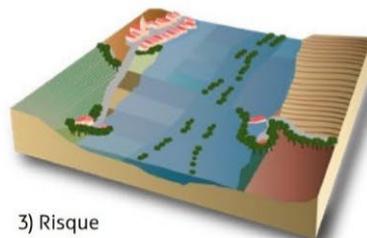
Pour qu'un risque majeur soit caractérisé, il faut que les aléas et les enjeux auxquels est soumis la commune soient **particulièrement important**, c'est-à-dire **susceptible de dépasser les moyens de réaction des services de secours** et/ou **d'affecter durablement le tissu socio-économique et environnemental de Bourgueil**.



1) Aléa



2) Enjeux



3) Risque

© S. Dumont

Ces risques ayant certes une **faible probabilité** d'intervenir, leurs potentiels **effets** nécessitent de mettre en place des moyens de **préventions** et de **réaction**. Leurs survenues soudaines nécessitent une bonne information pour **garantir la bonne réactivité de tous et anticiper le risque**.

Quels sont les risques majeurs à Bourgueil ?

La **Préfecture d'Indre-et-Loire** recense l'ensemble des risques majeurs présents dans le département pour chaque commune. Ceux-là sont ensuite compilés dans le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)**.

D'après le DDRM, la commune de Bourgueil est exposée à 4 risques majeurs :



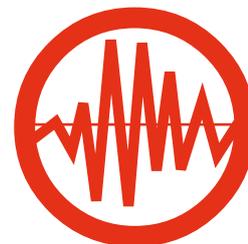
FEU DE FORÊT



INONDATION



RISQUE NUCLÉAIRE



SÉISME

D'autres risques potentiels sont également détaillés dans ce document

INFORMATION PREVENTIVE

L'**information préventive** des populations permet d'entretenir une culture du risque et de dispenser les consignes de sécurité pour y faire face du mieux possible.

Elle a été instaurée par le **décret n°90-918 du 11 octobre 1990** qui mentionne que : « l'information donnée aux citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis comprend la description des risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement, ainsi que l'exposé des mesures de sauvegarde prévues pour limiter leurs effets.

Ces obligations se traduisent par les informations disponibles dans le **Plan Local d'Urbanisme** de la commune, mais aussi au sein du présent **DICRIM**.

L'ensemble des documents d'information dont celui-ci sont consultables en Mairie et sur son site

LES BONS REFLEXES

AVANT L'ALERTE

Pour prévoir au mieux les situations de crise, il est recommandé de prévoir un **Plan Familial de Mise en Sécurité** et un **Kit d'Urgence**, rangé dans un endroit facilement accessible. (*Annexe : p. 15*)

Présentez-vous à la Mairie pour vous faire recenser si vous estimez qu'en cas d'alerte, vous auriez besoin d'aide (personnes âgées, vulnérables, à mobilité réduite, handicapées, ...).

L'ALERTE ET L'INFORMATION A LA POPULATION

La ville de Bourgueil est dotée d'un ensemble d'outils permettant d'avertir la population d'un **danger imminent** ou d'une **exposition à un évènement grave**. Elle informe sur la nature du risque et le comportement à tenir notamment via :

• les **sirènes** d'alerte fixes (*Mairie et CNPE de Chinon*) et mobiles;

• les **services municipaux** par tous moyens à leur disposition ; **Notamment via l'application INTRA-MUROS sur Android et IOS**

• les **réseaux sociaux**, les **médias** ;

Notamment la radio FM France Bleu Touraine : 92.9



CONCERNANT LES SIRENES

Le son d'alerte consiste en 3 cycles successifs, de 3 fois 1 minute 41 secondes, espacés d'un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant. Le son de fin d'alerte est non modulé et continu pendant 30 secondes.

(Les essais des sirènes sont effectués sur l'ensemble du département le 1er mercredi de chaque mois à midi. Lors de ces essais, les sirènes concernées sont déclenchées pour un cycle, soit 1 mn 41 s).

DÉBUT ALERTE

FIN ALERTE



PREMIER REFLEXES EN CAS D'ALERTE



Se mettre à l'abri et rester en sécurité sur place.
Fermer les portes et les fenêtres.



Limiter les appels aux urgences médicales. **Il est primordial de ne pas saturer les lignes des secours.**



Écouter la radio pour rester informé de l'évolution de l'alerte, des consignes et consulter l'application **INTRA-MUROS**.



Laisser les enfants à l'école où ils restent en sécurité (PPMS)*



QUI FAIT QUOI ?

A la maison ou au travail, tout le monde doit **rester lucide**, **se mettre à l'abri**, **écouter la radio** et appliquer les **consignes** annoncées.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mis en place par la Mairie, ce document recense **tous les moyens humains et matériels mobilisables** en cas de crise.

Selon les nécessités, ou à la demande du préfet, le Maire le **déclenche** et le **met en œuvre**.

Les **services municipaux** organisent alors **avec ceux de l'Etat**, la communication, les évacuations, l'hébergement d'urgence, le ravitaillement, l'assistance et le soutien à la population.

La Direction des Opérations de Secours (DOS)

Le Maire est le **directeur des secours** sur le territoire de sa commune. Il est responsable du commandement et de l'organisation de l'ensemble des moyens opérationnels engagés dans sa commune.

Dans le cas du déclenchement du **Plan d'Organisation des Secours départemental (ORSEC)**, le Maire assume la direction des opérations jusqu'à l'arrivée du représentant de l'État (le préfet), qui prend alors le relais.

* LE PLAN PARTICULIER DE MISE EN SECURITE (PPMS)

Le **PPMS** met en place un plan spécial d'action au sein des **établissements scolaires**, visant à assurer la **sécurité des élèves et du personnel**.

Il prévoit des **consignes adaptées en cas d'alerte pour chacun des risques** auxquels l'école est exposée. Chaque année il est **remis à jour par les autorités** (Commune et Académie).

« **N'allez pas chercher vos enfants à l'école** » est une mesure difficile mais **indispensable**. A l'extérieur, vous risqueriez au mieux de **vous** mettre, ainsi que **vos enfants** et les **autres**, en **danger** et de **gêner les secours**. »

Il est dans tous les cas impératif de respecter les consignes ici présentes et diffusées à la radio. Votre capacité à les mettre en œuvre collectivement a un impact décisif sur la capacité des secours à intervenir dans les situations les plus critiques. Votre comportement participe à sauver des vies.

LE RISQUE DE FEU DE FORÊT

DEFINITION

On parle de feu de forêt dès lors qu'un incendie concerne une surface minimale d'un demi-hectare et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (*parties hautes*) est détruite.

3 conditions sont nécessaires pour déclencher et propager un feu :

- une source de chaleur (*flamme, étincelle, foudre*) ;
- un apport d'oxygène (*comburant*) : le vent en l'occurrence ;
- un combustible (*végétation*) : le risque de feu est lié à l'état de la forêt (*sécheresse, état d'entretien...*) et à l'essence forestière (*chênes, conifères...*).



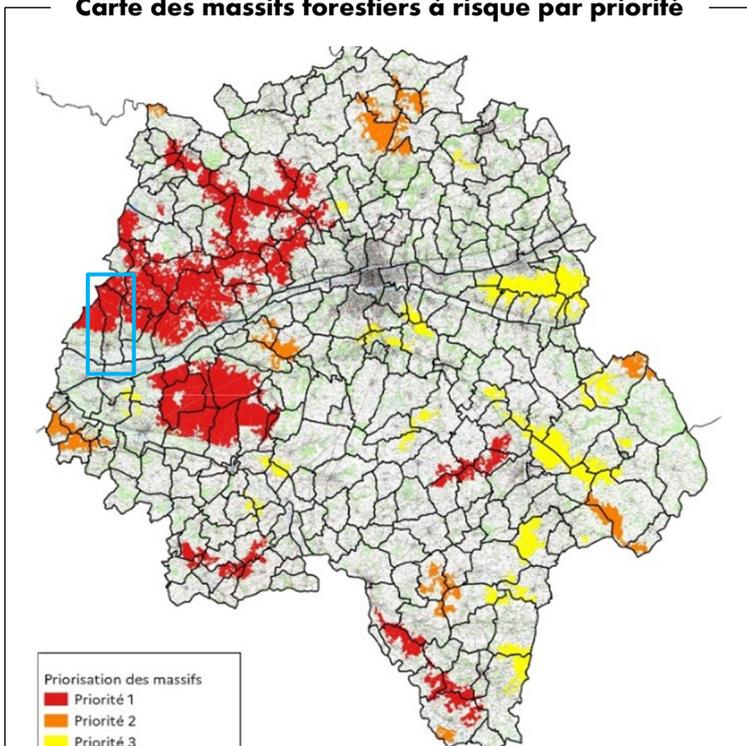
FEU DE FORÊT

LE CONTEXTE LOCAL

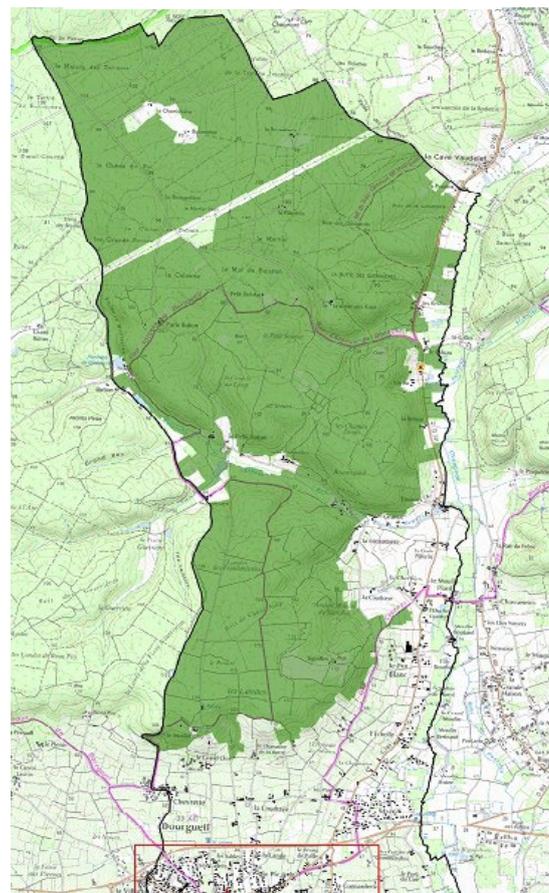
Bourgueil se situe au cœur du **parc naturel Loire-Anjou-Touraine** et la **majeur partie** de la commune se situe dans un vaste massif forestier qui représente près de **48% de la surface du territoire communal**.

Notre massif fait partie des **16 classés à risque** dans le département. Plus précisément, il ressort d'un **arrêté préfectoral** du 23 juin 2023, que Bourgueil intègre la zone dite de « **Priorité 1** », c'est-à-dire la **plus exposée à ce risque**.

Carte des massifs forestiers à risque par priorité



Massif forestier de Bourgueil



Une préservation fragile

Si Bourgueil n'a pas connu d'incendie majeur depuis des années, il n'en demeure pas moins **très vulnérable**, comme en témoignent les **récents feux à Saint-Nicolas-de-Bourgueil (2021/2022)**.

TOUS ACTEURS DE NOTRE SÉCURITÉ

L'activité humaine est la principale cause de déclenchement d'incendies – **90% des départs de feu** - que ce soit du fait d'une **activité économique** (*chantiers de BTP, activités agricoles...*) ou d'une **activité du quotidien** (*mégots de cigarettes, barbecues ou feux de camps*).

La majorité de ces feux d'origine humaine sont dus à des **imprudences** et à des **comportements dangereux**, aussi bien de **touristes** que de **riverains**. Ils pourraient donc être facilement évités, en adoptant les bons réflexes.

LA PREVENTION DU RISQUE ET DE SES CONSEQUENCES

L'EXPOSITION DE BOURGUEIL

En termes d'enjeux, ce sont les **résidents du nord de la commune** qui sont majoritairement exposés (voir carte page 4), cependant il ne faut pas oublier que les fumées et la suie que produit un incendie sont **extrêmement nocives pour la santé et l'environnement**.

Si ces catastrophes font **moins de victimes humaines** en général, il n'en demeure pas moins que le **bilan économique et environnemental est très important**.

Concernant ces impacts, les feux sont à la fois une **cause** et une **conséquence** du réchauffement climatique. Ils sont à l'origine d'une **pollution de l'air**, de **l'eau** et des **sols**. Leur fréquence, notamment dans le contexte d'épisodes de sécheresse, peut **compromettre** l'avenir tout entier de notre massif forestier, pourtant nécessaire pour **retenir les eaux, la chaleur** et protéger la **biodiversité**. C'est également une **ressource économique stratégique (bois, chasse...)**.

LES NIVEAUX D'ALERTE

Le classement en zone de priorité 1 implique qu'en fonction de la situation météorologique (absence de pluie, fortes températures et vent), **3 niveaux d'alertes peuvent être actionnés** en préfecture pour prévenir au maximum les incendies.

Ces niveaux d'alerte viennent interdire en fonction du risque certaines activités (feux d'artifices, broyage...).

LES MESURES DE PREVENTION

L'anticipation nous implique tous. Celle-ci commence par **l'adaptation de nos comportements** face à ce risque :

- Pas de feu, barbecue ou tout autre foyer à moins de 200m de forêts, de broussailles ou de landes ;
- Ne pas jeter ses mégots dans la nature (notamment par les vitres de votre voiture) ;
- Respecter les interdictions d'accès dans le massif en période de risque.

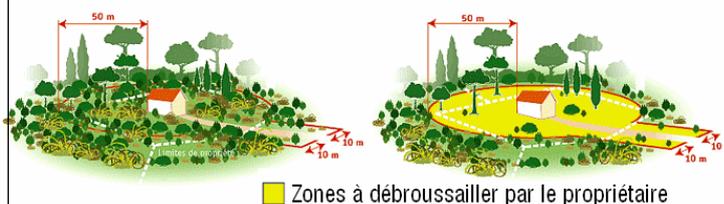
LES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT

Les **Obligations Légales de Débroussaillage (OLD)** ont pour but de **protéger vos biens** :

- Assurer l'autoprotection des personnes et des biens ;
- Permettre le confinement des habitants dans leur maison ;
- Sécuriser et faciliter les interventions des pompiers ;
- Éviter une trop grande mobilisation des moyens de lutte pour la défense des zones habitées (au détriment de la forêt) ;
- Minimiser le risque de départ de feu accidentel à partir des habitations.

Pour les massifs les plus à risque (en priorité 1 comme Bourgueil), les propriétaires doivent débroussailler à 50 m autour de toute construction jusqu'à 200 m du massif.

La Préfecture et la Mairie sont compétents pour faire appliquer et contrôler le respect des OLD.



En juin 2023, le Conseil Départemental a lancé un plan permettant l'implantation de zones d'atterrissage d'hélicoptères (Gizeux notamment) et de vidéo-surveillance, capable de couvrir 97% du département.

LES BONS RÉFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17

TÉMOIN D'UN DÉPART DE FEU ?



Contactez les secours, donnez la position exacte du départ de feu et le type d'arbre en cause

POMPIERS : 18 / SECOURS : 112

Si possible (aucun danger), commencez à attaquer les flammes...

Trop tard ?



... respirez dans un linge humide et fuyez face au vent.

Si vous êtes en voiture restez à l'intérieur et quittez les lieux.

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS



Dégager les voies d'accès
(les secours en ont besoin)

Ecoutez la radio et suivez les consignes



Fermez et arrosez les volets, fenêtres et portes

Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Rentrez dans un bâtiment en dur

Laissez vos enfants à l'école (cf. : PPMS p.3)



Coupez gaz et électricité



LE RISQUE D'INONDATION

DEFINITION

Une inondation est la submersion d'une zone habituellement hors de l'eau. Le risque inondation correspond donc à la submersion de terrains bâtis habités ou servant à une activité économique.

Elles peuvent être provoquées ou aggravées par différents phénomènes (*fortes précipitations, des épisodes orageux ou la rupture d'une levée...*).

En France, le risque inondation est le premier risque naturel par l'importance des dommages qu'il provoque, le nombre de communes concernées, l'étendue des zones inondables et les populations résidant dans ces zones.



INONDATION

LE CONTEXTE LOCAL

Bourgueil fait partie du **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Val d'Authion**. Ce document produit par les services préfectoraux permet de mettre en évidence une zone soumise à un risque majeur d'inondation. Le dénominateur commun entre les communes y appartenant est la présence de l'**Authion** et de la **Loire**. Bien que l'occurrence de ce risque soit faible, **c'est celui qui en termes de matériel et de gestion est le plus complexe**.

L'**Authion** est une rivière qui prend sa source au nord de Bourgueil à Hommes et qui se jette dans la Loire à Angers. Long de 99,8Km, il parcourt la commune sous l'appellation du **Changeon** qui, par le passé, a eu l'occasion de déborder, tout comme ses affluents.

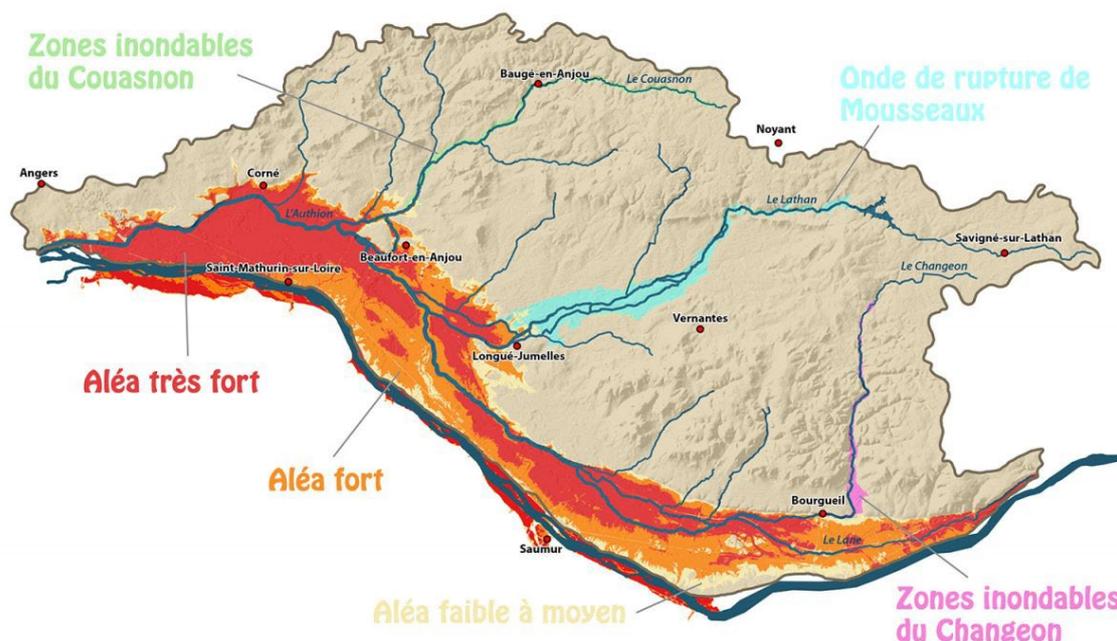
Ces débordements sont liés à des **pluies diluviennes** (*par exemple en 1981, avec un orage qui provoqua des précipitations supérieures à 100 mm en 1h*) ou à des **ruptures de digues** sur les étangs situés en amont de la commune (*de tels événements se seraient produits à la fin des années 60*).

Le **Val d'Authion** est avant tout parcouru par la **Loire** qui représente le risque le plus important pour la commune en cas de **débordement** et/ou **rupture de digue**.

La **crue la plus importante** sur le territoire date du **4 juin 1856**. Une brèche importante c'est ouverte dans la levée à la **Chapelle-sur-Loire**, inondant le Val jusqu'à Angers (*le niveau de l'eau est monté de 7m*).

A plus grande échelle, Bourgueil intègre également le **Territoire à Risque Important (TRI) Angers-Authion-Saumur**. Un grand nombre d'acteurs est donc impliqué dans la gestion des cours d'eau.

LE RISQUE INONDATION SUR LE BASSIN VERSANT DE L'AUTHION



LA PREVENTION DU RISQUE ET DE SES CONSEQUENCES

L'EXPOSITION DE BOURGUEIL

A Bourgueil, le sud de la commune est particulièrement exposé au risque d'inondation (voir carte des zones inondables ci-dessous).

Les espaces exposés sont les **zones d'activités artisanales et commerciales** ; mais également des secteur d'habitat pavillonnaire et collectif au sud.

Dans cette zone se situe également un nombre important de **parcelles viticoles et agricoles**, ce qui représente un enjeux pour **l'activité économique locale**.

En termes d'équipement, la survenue d'un évènement majeur pourrait toucher la **station de traitement des eaux usées**, l'**aire d'accueil des gens du voyage**, le **camping**, la **station de captage et de traitement de l'eau potable** ainsi que la **gendarmerie**.

LES MESURES DE PREVENTION

La commune de Bourgueil intègre différents dispositifs de prévention et d'intervention.

Faisant partie du **Val d'Authion**, elle intègre le **Territoire à Risque Important (TRI) Angers-Authion-Saumur** et sa **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI)**.

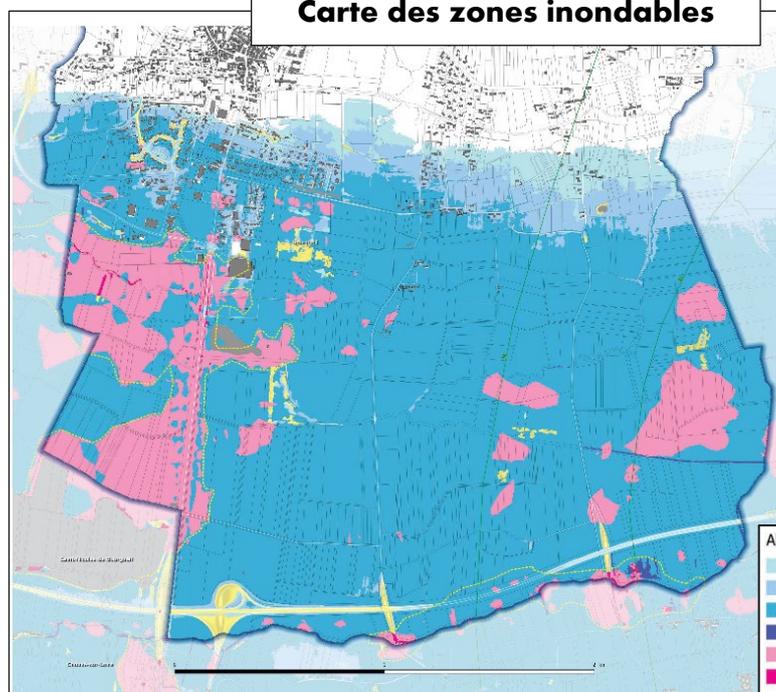
Conformément à leurs missions, les services de l'Etat en collaboration avec les collectivités entretiennent la **levée de la Loire** et analysent régulièrement son intégrité afin d'anticiper sa dégradation (*affaissement, fragilisation par des galeries creusées par des animaux, etc...*).

Depuis août 2023, par exemple, des travaux sont entrepris sur la levée de Chouzé-sur-Loire à Côtéaux-sur-Loire.

La Loire étant le **plus long fleuve de France**, elle est gérée par les **services de l'Etat**, mais à partir de 2024, cette mission reviendra aux **intercommunalités**, dans notre cas à la **Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire (CCTOVAL)**.

La mairie a mis en place un **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**, qui prévoit et recense tous les moyens mobilisables en cas de sinistre. Au niveau départemental, la préfecture anticipe également ce risque par le biais du **Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI)**, ayant une vocation similaire, mais à plus grande échelle.

Carte des zones inondables



Aléas	
	Faible - Hauteur de submersion < 0,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
	Moyen - Hauteur de submersion de 0,50 m à 1 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
	Fort - Hauteur de submersion de 1 m à 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
	Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement < 0,5 m/s
	Très Fort - Hauteur de submersion de 1m à 2,50m et vitesse d'écoulement > 0,5 m/s
	Très Fort - Hauteur de submersion > 2,50 m et Vitesse d'écoulement > 0,5 m/s

Source : PPRI Val d'Authion

LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou dans les hauteurs (ne surtout pas rester dans une zone boisée)



Coupez le gaz et l'électricité (risque incendie/explosion)



Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations (dans la mesure du possible mettre en hauteur les objets de valeur)



Ecoutez la radio et suivez les consignes



Montez aux étages



Laissez vos enfants à l'école (cf. PPMS : p.3)



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Ne vous abritez pas dans un véhicule (30cm d'eau peuvent emporter un 4x4)

LE RISQUE NUCLEAIRE

DEFINITION

Un accident nucléaire est un événement pouvant conduire à un **rejet d'éléments radioactifs anormal dans l'environnement**. En l'absence d'action de protection, les rejets radioactifs entraînent **deux conséquences sur l'homme** :

L'irradiation : exposition de l'organisme à des rayonnements issus d'une source radioactive ;

La **contamination** : externe quand une substance radioactive se dépose sur la peau et interne quand il y a pénétration d'une source radioactive à l'intérieur du corps. Les voies d'entrée sont essentiellement respiratoires, digestives voire cutanées (par des plaies).



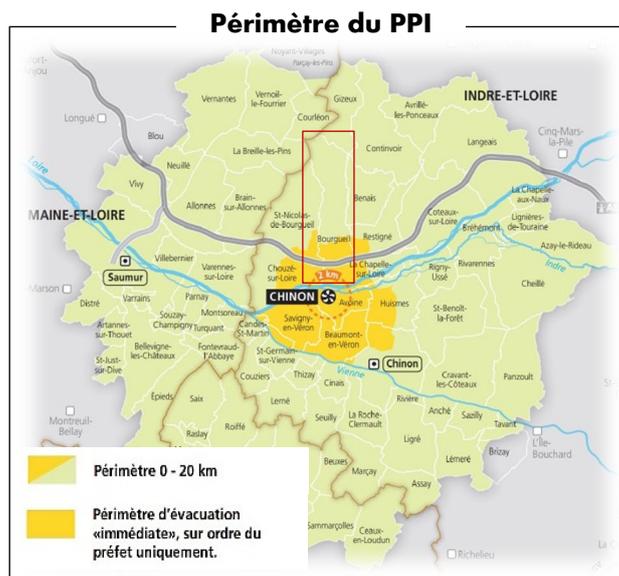
RISQUE NUCLEAIRE

LE CONTEXTE LOCAL

Bourgueil se situe à proximité immédiate du **Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon**. Elle intègre donc le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**, mis en place par la **Préfecture** et EDF.

Le territoire communal intègre dans sa **globalité** la **zone des 20Km** autour de la centrale et pour partie celle d'**évacuation immédiate**.

Les accidents nucléaires sont classés en **8 niveaux (de 0 à 7)** selon l'échelle **INES**. Seuls 2 accidents de niveau 7 ont eu lieu (*Tchernobyl et Fukushima*). En France, 1 seul accident a atteint le niveau 4 (en 1969). **Il est donc important de se rappeler qu'un accident nucléaire est exceptionnel et ne signifie généralement pas une catastrophe.**



L'ANTICIPATION DU RISQUE

Tous les 10 ans en France : chaque réacteur fait l'objet d'un contrôle permettant d'assurer la conformité aux nouvelles mesures de sûreté. (**7 février 2023, 4^e visite décennale du Réacteur n°1 du CNPE de Chinon : 18 000 opérations, 69 modifications visant à moderniser les infrastructures et s'assurer de leur sécurité**).

Ce risque est très encadré, une multitude d'acteurs veillent à la sécurité des Centrales.



Toutefois, dans l'éventualité d'un événement exceptionnel : préparez votre **kit d'urgence**, comprenant la **boîte de comprimés d'iodes** (à disposition gratuitement en pharmacie sur présentation d'un justificatif de domicile).

NB : Les établissements scolaires ont des stocks de comprimés pour les enfants (Cf. PPMS p.3)

Posologie :

- > ADULTES (enfant + 12 ans) = 2 comprimés
- > ENFANTS / de 3 à 12 ans = 1 comprimé
- > NOURRISSONS / jusqu'à 36 mois = 1/2 comprimé (1/4 au 1er mois de vie)

- **Identifiez votre position** au sein du **périmètre** sur la carte ci-dessus. Si vous vous situez dans le **périmètre d'évacuation « immédiate »** (en jaune), renseignez-vous auprès de la **Mairie** ou de la **Préfecture** pour connaître le centre d'accueil et de regroupement attaché à votre domicile ou au lieu de scolarité de vos enfants.

LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS) p.17

Pendant l'alerte



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ecoutez la radio pour connaître les consignes et suivre la situation

Après l'alerte



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Ni flamme ni cigarette



Laissez les enfants à l'école (cf. PPMS : p.3)



Ne quittez pas votre lieu de confinement en l'absence de consignes



Seulement sur consigne, ingérez les comprimés d'iode (posologie ci-dessus)



Seulement sur consigne, rejoignez votre lieu d'évacuation

LE RISQUE SISMIQUE

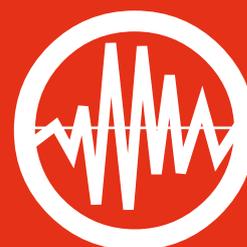
DEFINITION

Un séisme est un **tremblement de terre** provoqué par une **rupture de roches le long d'une faille** (zone de rupture en profondeur dans la roche, le long de laquelle les deux bords se déplacent l'un par rapport à l'autre).

Un séisme peut avoir une **origine naturelle** (tectonique des plaques, volcanisme) ou être induit par l'**activité humaine** (tir de carrière par exemple).

Un séisme est caractérisé par sa **magnitude** (énergie libérée) et par son **intensité** (effets et dommages provoqués). Ces deux paramètres ne sont pas corrélés.

Un séisme de forte magnitude peut ainsi avoir une **intensité faible** en raison soit de sa profondeur, soit de la faible vulnérabilité des constructions, soit de la nature du sol.



SÉISME

LE CONTEXTE LOCAL

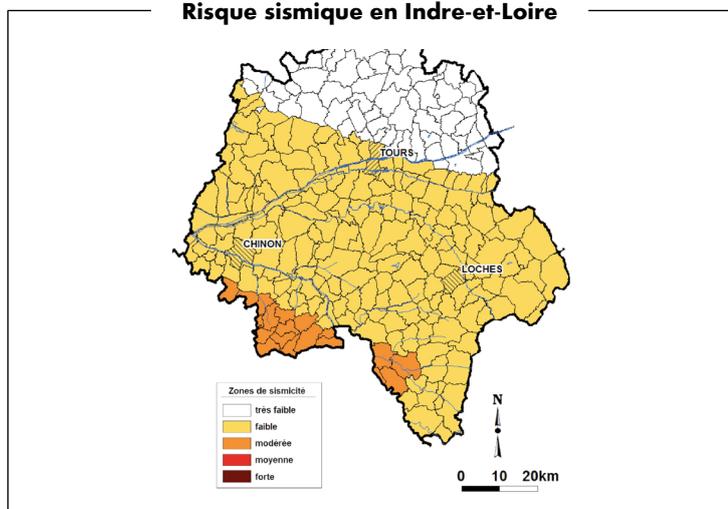
Bourgueil se situe dans une **zone de sismicité de niveau 2 (faible)**, selon le **Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM)** d'Indre-et-Loire.

A cet égard, sans que la commune n'ait connu un événement majeur de ce type, il est nécessaire de prévoir les moyens à mettre en œuvre pour prévenir ses conséquences. En effet, la nature **soudaine** et **imprévisible** des phénomènes sismiques, ainsi que les réactions qui peuvent en découler (effondrement des sols par liquéfaction, rupture de digues...), nécessitent de connaître la marche à suivre dans le cas où nous y serions confrontés.

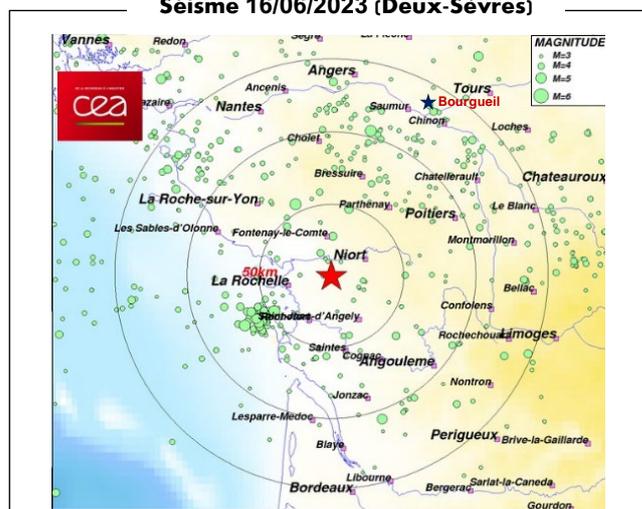
Aussi, des mesures sont prises en **amont** (*normes de constructions*), et des **moyens de réaction en aval** (*Plan Communal de Sauvegarde, ORSEC...*).

Le **16 juin 2023**, un séisme de **magnitude 5,8** est ressenti jusqu'à Bourgueil, rappelant par là même la réalité de ce risque. Les dégâts furent anecdotiques, cependant, dans d'autres proportions, un tremblement de terre de forte intensité pourrait occasionner de **gros dégâts sur les infrastructures**, où à minima y **créer des fragilités**.

Risque sismique en Indre-et-Loire



Séisme 16/06/2023 (Deux-Sèvres)



LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17

PENDANT LA SECOURSSE



A l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



Si vous êtes à l'extérieur, protégez votre tête, éloignez-vous des bâtiments...



... et des installations électriques

APRÈS LA SECOURSSE



Coupez le gaz et l'électricité

Laissez vos enfants à l'école (cf. : PPMS p.3)



Evacuez les locaux endommagés

Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Ecoutez la radio, restez informés et respectez les consignes

Eloignez-vous du mobilier urbain endommagé (risque de chute, d'électrocution, etc...)



LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES (TMD)

DEFINITION

Le transport de matière dangereuse implique un risque particulier en cas d'accident. Régulièrement, des hydrocarbures, du gaz et des produits chimiques, **transitent à Bourgueil** par voie routière, ou dans des canalisations. Les caractéristiques des différents produits peuvent provoquer des effets de différentes natures :

- Un incendie ;
- Une explosion ;
- Une pollution du sol ou de l'eau ;
- Une corrosion ou une émission radioactive.
- Un dégagement de nuage toxique (même si le produit initial est non toxique) ;



LE CONTEXTE LOCAL

Bourgueil est traversée par **une autoroute (A 85), plusieurs routes départementales et des canalisations de gaz**. De par sa proximité avec le **CNPE de Chinon** et la gare de Port Boulet, la ville est exposée aux risques liés au transport de matières dangereuses.

L'occurrence de ce risque et sa gravité **sont très variables en fonction des produits en cause**. Ceux-ci sont classifiés et se reconnaissent par **une plaque colorée et deux numéros, celui de danger et celui de matière « ONU »**. Ce risque bien que peu susceptible de se réaliser dans des conditions graves, reste de par ses potentielles **conséquences** et son **imprévisibilité**, pris en charge dans le **Plan Communal de Sauvegarde**.

Afin d'anticiper au mieux ce risque et garantir la bonne réaction des secours, il est important de connaître les moyens d'identifier les matières à risque.

IDENTIFIER LE DANGER

33 - Code de danger (KEMLER)	1203 - Code matière (n°ONU)		
 Danger d'explosion	 Danger de feu (liquide ou gaz)	 Danger de feu (matière solide)	 Matière sujette à inflammation spontanée
 Matière ou gaz favorisant l'incendie	 Danger d'émanation de gaz inflammable au contact de l'eau	 Gaz sous pression	 Matière ou gaz toxique
 Matière ou gaz corrosif	 Matière infectieuse	 Matière radioactive	 (33 / 1203)

LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17

TEMOIN D'UN ACCIDENT ?

Eloignez les autres, mettez-vous à l'abri



Contactez les secours, donnez la position et si possible décrire les plaques (chiffre et symbole)

POMPIERS : 18 / SECOURS : 112

Si vous êtes en voiture, restez à l'intérieur et quittez les lieux, si les fumées se dirigent vers vous, fuyez perpendiculairement.

APRES L'ACCIDENT



Enfermez-vous dans le bâtiment le plus proche



Ecoutez la radio et consultez **Intra-Muros**



Bouchez toutes les arrivées d'air



Ne téléphonez, sauf urgence médicale



Ni flamme ni cigarette



Laissez vos enfants à l'école (cf. : PPMS p.3)

LE RETRAIT ET GONFLEMENT DE L'ARGILE

DEFINITION

Les terrains argileux peuvent voir leur densité varier à la suite d'une variation de leur teneur en eau, en lien avec les conditions météorologiques.

Ils se « rétractent » lors des périodes de sécheresse (phénomène de « retrait ») et gonflent au retour des pluies lorsqu'ils sont de nouveau hydratés (phénomène de « gonflement »). Ces variations sont lentes, mais elles peuvent atteindre une amplitude assez importante pour provoquer des désordres affectant principalement les constructions.

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles engendre chaque année des dégâts indemnisables au titre des catastrophes naturelles.

La grande majorité des sinistres concerne les maisons individuelles.



RGA

LE CONTEXTE LOCAL

Le **sol argileux** de Bourgueil participe à la spécificité des vins de tuffeau produits sur le territoire communal.

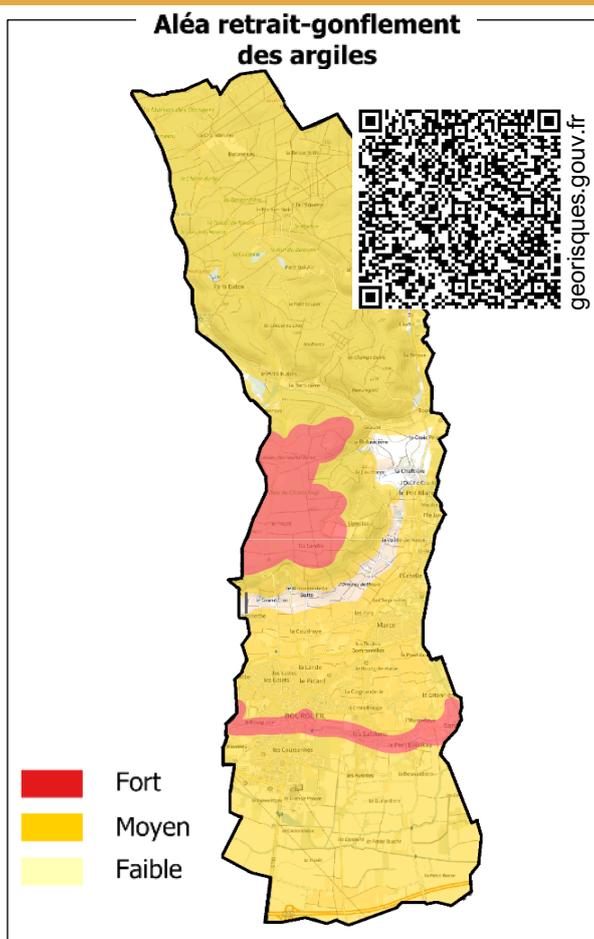
Cependant, cette caractéristique peut également présenter un **risque sur la solidité des bâtiments** en cas de répétitions de périodes de sécheresse et de pluie.

Majoritairement située dans des zones d'aléa de **niveau moyen**, une **bande présentant un risque fort** traverse le **centre-ville**.

Si ce risque est contenu par la **gestion des eaux** à Bourgueil et reste sous la vigilance de la Mairie, il doit également l'être pour les **propriétaires exposés à cet aléa**.

OBLIGATIONS :

En matière de prévention du risque de retrait-gonflement des argiles, la **loi ELAN** (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) de décembre 2018 **rend obligatoire**, depuis le 1er janvier 2020, la fourniture d'une **étude de sol** par le vendeur ou le promoteur d'un terrain situé en zone d'exposition moyenne ou forte de retrait/ gonflement des argiles.



LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17

AVANT L'APPARITION DU RISQUE

Vérifiez votre exposition.
Afin d'anticiper toute éventualité, il convient d'être vigilant et ce particulièrement en cas de sécheresse ou de fortes précipitations.

EN CAS DE MENACE DIRECTE D'EFFONDREMENT



Coupez gaz et électricité



Evacuez les lieux et contactez les secours

EN CAS D'EFFONDREMENT



Evacuez les lieux et éloignez-vous immédiatement.



Contactez les secours

LES VIGILANCES METEOROLOGIQUES

DEFINITION

On parle de tempête quand une dépression atmosphérique génère des rafales de vent supérieures à 90 km/h. Il s'agit du seuil correspondant au 10^e degré de l'échelle de Beaufort (*échelle de classification des vents selon douze degrés en fonction de leurs effets sur l'environnement*).

Les tempêtes se forment très généralement au-dessus de l'Océan Atlantique et se déplacent rapidement. Leur durée en un point fixe n'excède généralement pas quelques heures.

Le risque majeur réside dans la projection d'éléments de construction, la chute d'arbres, une détérioration des réseaux de distribution d'énergie et de communication et l'interruption des trafics (*routier, ferroviaire, aérien*).



VIGILANCE
METEOROLOGIQUE

LE CONTEXTE LOCAL

Bourgueil est de par sa relative proximité avec l'océan Atlantique, exposée aux tempêtes « d'hiver », tel que ce fut le cas en février 2010, quand le département fut balayé par la **tempête Xynthia**.

De même, de par sa géographie, la commune est également sujette à des **phénomènes orageux réguliers et parfois violents en été**. En 2021, ce phénomène dégénérera en la formation d'une **tornade** qui a balayé la commune de Saint-Nicolas-de-Bourgueil et le massif forestier bourgueillois.

Ces événements rappellent la présence de ces risques, contrôlés en permanence par Météo France.

La vigilance météo couvre aujourd'hui **9 phénomènes** : *Vent violent, vagues-submersions, pluie-inondation, crues, orages, neige-verglas, avalanches, canicule et grand froid.*

Actualisée au moins 2 fois par jour à 6 h et 16 h, la carte de vigilance signale le niveau de risque maximal.

- **phénomène dangereux de forte intensité** : orange.
- **phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle** : rouge.

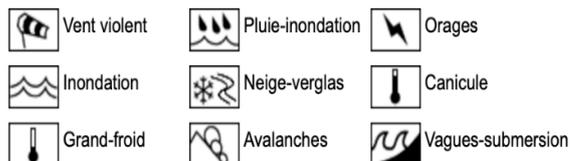
Ces alertes donnent lieu à une information du public dans les médias mais aussi par la Mairie sur l'application Intra-Muros.

Bulletin Vigilance Météo France



● Vigilance absolue ● Soyez très vigilant ● Soyez attentif ● Pas de vigilance particulière

Pictogrammes de Vigilance Météo France



LES BONS REFLEXES

Pensez à avoir préparé votre kit et votre Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS) p.17



Tenez-vous informés des bulletins de Vigilance Météo France
<https://vigilance.meteofrance.fr/fr>



Fermez les portes, volets et fenêtres. Accrochez le mobilier de jardin susceptible de s'envoler



Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur (*des débris pourraient vous blesser*)



Laissez vos enfants à l'école
(Cf. PPMS p. 3)



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Ne pas prendre la voiture si les conditions sont mauvaises



Eloignez-vous du mobilier urbain endommagé (*risque chute / électrocution*)

Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS
chez soi ou dans un lieu rafraîchi



BUVEZ DE L'EAU
sans attendre d'avoir soif



**Mouillez-vous
le corps**



**Fermez les volets
et fenêtres**



**Privilégiez
les activités douces**



**Mangez frais
et équilibré**



**Évitez
l'alcool**



**Prenez des nouvelles
des plus fragiles**

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66* (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

*Canicule info service au 0800 06 66 66, appel et service gratuits.
Ouvert uniquement pendant les périodes de fortes chaleurs.

LES NUMEROS UTILES



Afin de pouvoir prévenir les secours, différents numéros existent, permettant d'entrer en contact le plus facilement possible avec les services compétents.

Ceux-ci sont détaillés ci-dessous.

SAMU - 15

GENDARMERIE - 17

À noter : en cas d'appel non urgent, c'est-à-dire pour signaler à la police un fait qui ne nécessite pas d'intervention immédiate, contactez la police municipale ou la brigade de gendarmerie les plus proches des lieux des faits ou de votre résidence.

Gendarmerie de Bourgueil : 02 47 97 21 40

Police Municipale de Bourgueil : 02 47 97 25 05

Mairie de Bourgueil : 02 47 97 25 00

SAPEURS-POMPIERS - 18

Signaler une situation de péril ou un accident et obtenir une intervention rapide.

Caserne de Bourgueil : 02 47 97 82 18

(Attention : lancer une fausse alerte auprès des pompiers ou du Samu, en faisant croire à un accident ou à un incendie par exemple, est un délit qui peut être puni jusqu'à 2 ans de prison et 30 000€ d'amende (article 322-14 du Code pénal).

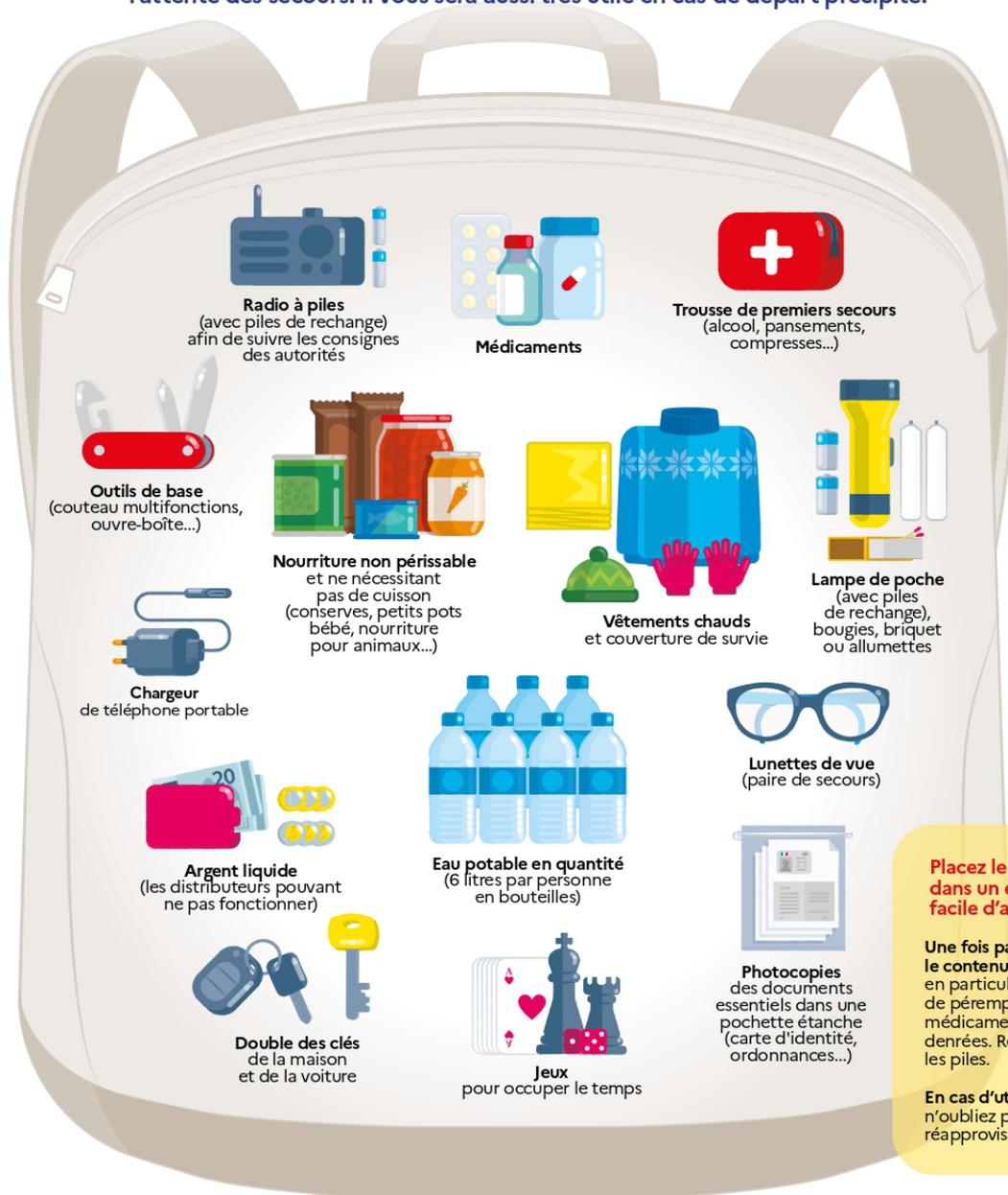
NUMERO POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES - 114

NUMERO D'URGENCE EUROPEEN - 112

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



© Illustration : Antoine Dugan - ornano.com

COMMENT PRÉPARER SON PLAN DE MISE EN SÛRETÉ ?

Anticiper le risque est le meilleur moyen de se mettre, ainsi que sa famille en sécurité. Le guide "**Je me protège en famille**", élaboré par la **Direction de la Sécurité Civile du Ministère de l'Intérieur**, vous aide à organiser votre autonomie en cas de crise majeure, en élaborant votre **Plan Familial de Mise en Sûreté (PFMS)**.

Ce guide est directement téléchargeable sur : <https://mobile.interieur.gouv.fr/Media/Securite-civile/Files/je-me-protège-en-famille>



Comment être informé ?

APPLICATION DE LA VILLE DE BOURGUEIL



Bourgueil est sur IntraMuros

L'essentiel est près de chez vous.



Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone.



Play Store
(Android)



Apple Store
(iPhone)

Tapez IntraMuros dans la barre de recherche et téléchargez l'application.



IntraMuros

Sélectionnez ensuite votre commune et naviguez dans les différents onglets.

Découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours. Recevez les infos importantes par notification.

Flashez ce code pour accéder directement au téléchargement

Téléchargement gratuit



APPLICATIONS D'ALERTE ET D'INFORMATION

SAIP
Système d'alerte et d'information des populations

- 📍 Soyez alerté en cas de crise majeure autour de vous
- ⚠️ Recevez les consignes à suivre immédiatement



VIGICRUES



VigiEau



Sources : informations et iconographie



Géorisques



Dossier départemental
des risques majeurs
Préfecture 37



PPRI
Val d'Authion
Préfecture 37



Risque
incendie
Préfecture 37



Météo
France

Plan Communal de Sauvegarde – Ville de Bourgueil

SMBAA – Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents / www.sage-authion.fr

CEA – Commissariat à l'Energie Atomique / www-dase.cea.fr

DREAL – Direction Régionale de l'Environnement, de l'aménagement et du logement /
www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr

Infos légales :

2 100 exemplaires

Conception : Benoît Baranger, Maire

Direction Générale des Services, stagiaire Master 2 auprès de la Direction,
services urbanisme et communication

Impression : Atome communication, juin 2024.

